

que vous puissiez interroger les différentes zones de police du pays pour que nous puissions avoir un tableau statistique de ce qui existe déjà et de ce qui est envisagé. En tout cas, je vous invite à le faire et je vous remercie pour votre réponse.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**20** Question de Daniel Senesael à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "La mortalité routière en Belgique" (55017334C)

**20** Vraag van Daniel Senesael aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "Het aantal verkeersdoden in België" (55017334C)

**20.01** Daniel Senesael (PS): Monsieur le président, madame la ministre, le 20 avril 2021, la Commission européenne a publié ses chiffres sur la mortalité routière pour l'année 2020. Si la mortalité routière a diminué de 22 % de 2019 à 2020 et de 40 % de 2010 à 2020, la Belgique témoigne d'un nombre de décès sur les routes par million d'habitants plus élevé que celui de ses voisins: 44 contre 31 pour les Pays-Bas, 33 pour l'Allemagne, 39 pour la France et 42 pour le Luxembourg en 2020, la moyenne européenne étant de 42.

Dès lors, nous savons que l'objectif européen de réduire le nombre de tués sur nos routes à maximum 420 en 2020 n'a pu être atteint.

Madame la ministre, pouvons-nous avoir votre retour sur les chiffres évoqués? En décembre 2020, vous m'indiquiez un certain nombre d'initiatives comprenant le déploiement d'applications policières sur le terrain et la poursuite de la coopération avec les partenaires actifs en sécurité routière à différents niveaux. Pouvons-nous en connaître les avancées? Vous n'êtes pas sans savoir que notre groupe place la lutte contre l'alcool au volant, cause importante d'accidents graves, comme une priorité dans le domaine. Quelles sont les initiatives pour renforcer encore l'activité dans ce domaine?

Les chiffres européens relatifs à la mortalité sur les autoroutes placent la Belgique en bas du classement européen. Pouvons-nous être informés des procédés spécifiques de lutte contre la mortalité routière sur autoroute?

**20.02** Annelies Verlinden, ministre: Monsieur Senesael, malgré une diminution de 24 % du nombre de morts depuis 2010, la diminution du

nombre de victimes de la route reste un des objectifs principaux. En effet, le nombre de morts sur nos routes est encore élevé et nous sommes loin d'atteindre l'objectif européen qui vise à réduire de moitié le nombre de tués sur les routes d'ici 2030.

En outre, les services de police enregistrent chaque année près de 48 000 blessés légers ou graves suite à des accidents de la route. Cela explique également pourquoi la sécurité routière reste à juste titre une des principales préoccupations de la population belge, moi y compris.

La sécurité routière figure très clairement dans ma déclaration de politique. La police cible en priorité les infractions routières qui sont à l'origine des accidents mortels ou graves, en particulier les excès de vitesse, la conduite sous influence, la distraction ou encore l'utilisation inadéquate d'équipements de sécurité. Mon objectif est de contrôler un conducteur sur trois annuellement sur base de critères qualitatifs et quantitatifs. Les services de police vont également privilégier au maximum l'utilisation des nouvelles technologies et le traitement des infractions par le biais de centres régionaux de traitement pour automatiser les contrôles routiers, les constats et les traitements. Ils vont également poursuivre la création du bouclier des caméras nationales au réseau ANPR. Le système national de gestion ANPR sera mis en service et le nombre de radars tronçons qui y seront connectés augmentera progressivement.

Il faudra également mieux orienter la capacité policière vers les endroits et aux moments problématiques grâce aux techniques d'analyse existantes ainsi qu'à l'utilisation d'applications policières comme FOCUS et Mercurius et miser sur les liens entre les acteurs de la sécurité routière et certains phénomènes de criminalité. Cette coopération implique d'établir des partenariats à tous les niveaux.

Elle implique également de soutenir les politiques régionales en matière de sécurité routière.

Enfin, la police contribuera à la révision du Code de la route en vue de le simplifier et de mettre davantage l'accent sur la sécurité routière et sur les usagers de la route actifs. La police fédérale de la route sera mobilisée pour contribuer en priorité aux objectifs mentionnés. C'est pourquoi elle sera renforcée dans les mois et années à venir.

**20.03** **Daniel Senesael** (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour la qualité de votre réponse et, surtout, pour tous les aspects que vous avez évoqués. Je vais reprendre quatre éléments qui me semblent primordiaux.

D'abord, dans votre déclaration de politique générale, vous avez fait de la sécurité une priorité que je partage et à laquelle je suis particulièrement attentif. Votre volonté d'aller vers le contrôle d'un conducteur sur trois paraît vraiment opportune et vise un objectif qu'il conviendrait d'atteindre.

Puis, les stratégies mises en place, les initiatives prises et les liens entre les acteurs de la sécurité routière favorisent les partenariats et me paraissent être des éléments essentiels pour poursuivre sur cette voie. Enfin, je n'oublie pas non plus la collaboration avec les politiques régionales, qui me semble pertinente et nécessaire.

Madame la ministre, une fois encore, merci pour la qualité de la réponse et pour le travail que vous réalisez en la matière.

*Het incident is gesloten.  
L'incident est clos.*

*De openbare commissievergadering wordt  
gesloten om 17.54 uur.  
La réunion publique de commission est levée à  
17.54 heures.*